L'ANSM a rendu public aujourd'hui, au cours d'une conférence de presse, la situation actuelle concernant l'emploi des contraceptifs hormonaux combinés (CHC [1]) en France

Ce point d'étape intervient un an après avoir, à la demande de la ministre de la santé et des affaires sociales, mis en garde les prescripteurs français et initié au niveau européen une réévaluation du rapport bénéfice/risque des contraceptifs hormonaux combinés (CHC) contenant des progestatifs dits de 3ème et 4ème générations [2] . Il confirme les tendances observées dans les six analyses précédentes.

L'ANSM a également expliqué les actions d'information à destination des femmes et des professionnels de santé qui vont être mises en place en France à la suite de l'évaluation européenne des COC de 3ème et 4ème générations.

Ces mesures permettent d'apporter une information juste, complète et validée aux femmes prenant la pilule, au public et aux professionnels de santé.

L'ANSM continuera à suivre étroitement l'utilisation des contraceptifs hormonaux combinés ainsi que l'impact de ces mesures visant à mieux sécuriser leur utilisation.

- Accéder à la nouvelle étude de l'ANSM et aux présentations faites lors de la conférence de presse (05/02/2014)

Lire aussi

- Communiqué du Ministère des Affaires sociales et de la Santé (05/02/2014)

[1] Incluant les pilules, l'anneau vaginal et le patch

[2] Désogestrel, diénogest, gestodène, norgestimate, drospirénone, chlormadinone, nomégestrol, étonogestrel et norelgestromine.